

Décision

Générale

colonial

Décision n° 728 du 25 juillet 1951

n° 728

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 juillet 1951

Numéro JO
n° 9 du 15/08/1951

Date du numéro
15 août 1951

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois, pour en jouir à Madagascar, est accordé à M. Randrianasolo Louis de Gonzague, comptable contractuel, dont le contrat arrivé à expiration, est renouvelé pour une période d'égale durée. Une réquisition de passage par voie maritime Djibouti-Tamatave et une réquisition par voie ferrée Tamatave-Tananarive seront délivrées à l'intéressé qui appartient au group